

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 15 décembre 2009 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

PRÉSENCES	La mairesse	Madame Nicole Davidson
	Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Denis Charlebois Madame Dominique Forget Monsieur Raymond Auclair Madame Manon Paquin
	Le directeur général	Monsieur André Desjardins
	l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
ABSENCE	Le Conseiller	Monsieur Daniel Lévesque

**CONVOCAATION**

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil ainsi que l'avis public annonçant l'adoption du budget et le programme triennal d'immobilisation 2010, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. **Avis de convocation**
2. **Adoption du budget 2010**
3. **Programme triennal d'immobilisations 2010-2011 et 2012**
3. **Période de questions**
4. **Levée de l'assemblée**

# 09-12-410

**OBJET : Adoption du budget 2010**

---

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David terminera son exercice financier 2009 avec un déficit estimé à 5 642 \$ réparti comme suit :

	REVENUS	DÉPENSES	TOTAL
SECTEUR GÉNÉRAL	5 500 783 \$	5 604 768 \$	(103 985 \$)
SECTEUR AQUEDUC	499 491 \$	398 561 \$	100 930 \$
SECTEUR ÉGOUT	245 011 \$	244 448 \$	563 \$
AUTRES SECTEURS	154 721 \$	157 871 \$	(3 150 \$)
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>6 400 006 \$</b>		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>6 405 648 \$</b>	
<b>DÉFICIT ESTIMÉ - TOTAL:</b>			<b>(5 642 \$)</b>

ATTENDU que les prévisions budgétaires de la Municipalité du Village du Village de Val-David pour l'exercice 2010 s'établissent comme suit:

## FONDS GÉNÉRAL

### DÉPENSES

ADMINISTRATION	863 801 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	967 844 \$
TRANSPORT	999 327 \$
HYGIENE DU MILIEU (ORDURES ET ENVIRONNEMENT)	726 047 \$
URBANISME & ZONAGE	225 544 \$
PROGRAMME - HABITATION	11 800 \$
TOURISME	102 033 \$
CULTURE	239 879 \$
LOISIRS ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	596 469 \$
BIBLIOTHEQUE	94 306 \$
IMMOBILISATIONS	38 000 \$
SERVICE DE LA DETTE CAPITAL	251 796 \$
INTÉRÊTS	253 326 \$
AUTRES	28 593 \$
FINANCEMENT À LONG TERME	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	(20 941) \$
AFFECTATIONS	<u>98 818 \$</u>

**5 476 641 \$**

## **REVENUS**

### **NON-FONCIERS**

RISTOURNE MRC - SÛRETÉ DU QUÉBEC	106 158 \$
ENTRETIEN CHEMINS HIVER	13 600 \$
PERMIS ET LICENCES	38 100 \$
MUTATIONS IMMOBILIERES	225 000 \$
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	5 000 \$
INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR ARRÉRAGES DE TAXES	63 000 \$
LOISIRS ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	169 000 \$
CULTURE	7 130 \$
TOURISME	10 700 \$
COPIES ET AUTRES	2 500 \$
CESSIONS D'ACTIF	5 000 \$
VENTE DE BACS	10 000 \$
AMENDES	32 500 \$
AUTRES	8 175 \$
SUBVENTIONS MATIÈRE RÉSIDUELLE	5 650 \$
SUBVENTIONS PACTE RURAL	17 633 \$
REMBOURSEMENT DE LA TVQ	89 900 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	<u>46 500 \$</u>
	855 546 \$

### **FONCIERS**

TAXE SÉCURITÉ PUBLIQUE	
0,1521\$ X 522 988 300 \$/100\$	795 000 \$
TARIFICATION/ CUEILLETTE SÉLECTIVE	598 698 \$

### **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

-RÉSIDUELLE 0,58504\$ X 469 075 548 \$/100\$	<b>2 742 947 \$</b>
-6 LOGEMENTS 0,6803\$ X 1 539 252 \$/100\$	<b>10 570 \$</b>
-NON-RÉSIDENTIEL 0,8621\$ X 42 220 350 \$/100\$	<b>363 632 \$</b>
-INDUSTRIELS 0,9414\$ X 1 658 650 \$/100\$	<b>15 607 \$</b>
-TERRAINS VAGUES DÉSSERVIS	
1.1701\$ X 7 990 000\$ /100\$	<b>89 935 \$</b>
-AGRICOLE 0,58504\$ X 804 500 \$ /100\$	<b><u>4 704 \$</u></b>

-AGRICOLE 0,58504\$ X 804 500 \$ /100\$	<u>4 704 \$</u>	
		5 476 641 \$

**SECTEUR AQUEDUC**

<b>DÉPENSES -</b>		
RÉSEAUX D'AQUEDUC		463 268 \$
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	20 841 \$
	INTÉRÊTS	11 689 \$
IMMOBILISATIONS		- \$
AFFECTATIONS		<u>- \$</u>
		<b>495 798 \$</b>
 <b>REVENUS -</b>		
<u>NON-FONCIERS:</u>		
ENTRÉES D'EAU		12 350 \$
TARIF AQUEDUC		311 968 \$
VENTE D'EAU		324 318 \$
		<b>495 798 \$</b>
 <u>FONCIERS:</u>		
<b>SPÉCIALE AQUEDUC</b>		
0,0424\$ X 404 433 301\$ /100\$		<u>171 480 \$</u>
		<b>495 798 \$</b>

**SECTEUR ÉGOUT**

<b>DÉPENSES -</b>		
RÉSEAUX D'ÉGOUT		118 350 \$
USINE D'ÉPURATION		87 939 \$
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	18 227 \$
	INTÉRÊTS	15 534 \$
IMMOBILISATIONS		- \$
AFFECTATIONS		<u>- \$</u>
		<b>240 050 \$</b>
 <b>REVENUS -</b>		
<u>NON-FONCIERS:</u>		
ENTRÉES D'ÉGOUT		15 600 \$
TARIF ÉGOUT		181 670 \$
		197 270 \$
		<b>240 050 \$</b>
 <u>FONCIERS:</u>		
<b>SPÉCIALE ÉGOUT</b>		
0,0169\$ X 253 253 700 \$ /100\$		<u>42 780 \$</u>
		<b>240 050 \$</b>

**REGLEMENT 281 - ROUTE**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	32 800 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	<u>3 638 \$</u>		
				<b>36 438 \$</b>
REVENUS -				
SPÉCIALE - ROUTE				
895 774.4 m <sup>2</sup> . X .040679\$/m <sup>2</sup>		<u>36 438 \$</u>		
				<b>36 438 \$</b>

**REGLEMENT 467 – RÉFECTION**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	10 200 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	<u>5 512 \$</u>		
				<b>15 712 \$</b>
REVENUS -				
SPÉCIALE – RÉFECTION RUE				
26.5 UNITÉS X 592.90\$		<u>15 712 \$</u>		
				<b>15 712 \$</b>

**REGLEMENT 504 – DOMAINE**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	18 693 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	<u>32 408 \$</u>		
				<b>51 101 \$</b>
REVENUS -				
SUBVENTIONS PEVQ		15 167 \$		
SPÉCIALE – DOMAINE				
BASSIN - 541 629,50 m <sup>2</sup> X		<b>1 452 \$</b>		
195 UNITÉS X 175.93\$		<u>34 482 \$</u>		
				<b>51 101 \$</b>

**REGLEMENT 573 – ERMITAGE**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	10 583 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	26 676 \$		
		<u>- \$</u>		
				<b>37 259 \$</b>
REVENUS -				
SUBVENTIONS TICQ		13 800 \$		
SPÉCIALE – DOMAINE ERMITAGE				
83.6 UNITÉS X 280.61\$		<b><u>23 459 \$</u></b>		<b>37 259 \$</b>

**REGLEMENT 598 – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS VAL-DAVID-EN-  
HAUT**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	1 800 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	<u>43 \$</u>		
				<b>1 843 \$</b>
REVENUS -				
SPÉCIALE – VAL-DAVID-EN-HAUT				
59 UNITÉS X 31.24\$		<b><u>1 843 \$</u></b>		<b>1 843 \$</b>

**REGLEMENT 599 – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS MARIANNE-  
WILFRID**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	2 000 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	<u>48 \$</u>		
				<b>2 048 \$</b>
REVENUS -				
SPÉCIALE – VAL-DAVID-EN-HAUT				
80 UNITÉS X 25.6\$		<b><u>2 048 \$</u></b>		<b>2 048 \$</b>

**REGLEMENT 614 – PAVAGE MONT-  
PLANTE**

DÉPENSES -				
SERVICE DE LA DETTE	CAPITAL	6 100 \$		
SERVICE DE LA DETTE	INTÉRÊTS	<u>3 107 \$</u>		
				<b>9 207 \$</b>

REVENUS - SPÉCIALE – PAVAGE MONT- PLANTE	
BASSIN 90% - 94 899 m <sup>2</sup> X 0,08595\$/m <sup>2</sup>	<b>8 157 \$</b>
BASSIN 10% - 381 217.90 m <sup>2</sup> X 0,002754\$/m <sup>2</sup>	<b><u>1 050 \$</u></b>
	<b>9 207 \$</b>

ATTENDU que d'après le budget énoncé, la Municipalité aura à pourvoir au cours de l'année 2010 à des dépenses se totalisant à 6 366 097 \$ ;

ATTENDU que pour défrayer lesdites dépenses, cette Municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à 865 463 \$, des revenus de tarification s'élevant à 1 092 336\$, et des revenus de compensation de taxes s'élevant à 46 500 \$;

ATTENDU que d'après le budget, il est requis une somme de 4 361 798 \$ qu'il est nécessaire de prélever, partie sur tous les biens-fonds imposables et partie sur certains biens-fonds imposables dans la Municipalité;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise, pour la section générale à 522 988 300 \$;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise, pour la section aqueduc à 404 433 301 \$;

ATTENDU que l'évaluation imposable se totalise, pour la section égout à 253 253 700 \$;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie résiduelle est fixé à 0,58504\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
2. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus est fixé à 0,68701\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
3. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles industriels est fixé à 0,94142\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
4. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à 0,86211\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
5. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des immeubles

agricole est fixé à 0,58504\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;

6. Le taux particulier de la taxe foncière de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à 1,17008\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
7. Que les montants prévus pour rembourser les échéances en capital et intérêts des règlements d'emprunt à l'ensemble de la municipalité soit prélevé à même les différents taux de taxes foncières;
8. Le taux de la taxe foncière sécurité publique est fixé à 0,1521\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité;
9. Le taux de la taxe foncière spéciale aqueduc est fixé à 0,0424\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans les secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc;
10. Le taux de la taxe foncière spéciale égout est fixé à 0,0169\$/100\$ d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables dans les secteurs desservis par les réseaux d'égout ;
11. Le taux de la taxe foncière spéciale route intermunicipale (règlement 281) est fixé à 0,040679\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur de la route intermunicipale ;
12. Le taux de la foncière spéciale réfection rue Continental (règlement 467) est fixé à 592,90\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur de la rue Continental ;
13. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Chanteclair (règlement 504 - bassin) est fixé à 0,002681\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Chanteclair ;
14. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Chanteclair (règlement 504 - tronçon) est fixé à 175,93\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Chanteclair ;
15. Le taux de la foncière spéciale réfection Domaine Ermitage (règlement 573) est fixé à 280,61\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Domaine Ermitage ;
16. Le taux de la foncière spéciale honoraires professionnels rue Val-David-en-Haut (règlement 598) est fixé à 31,24\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur Val-David-en-Haut ;
17. Le taux de la foncière spéciale honoraires professionnels rues Marianne, Wilfrid (règlement 599) est fixé à 25,60\$ l'unité et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur Marianne, Wilfrid ;

18. Le taux de la foncière spéciale pavage Mont-Plante (règlement 614 - bassin 1) est fixé à 0,08595\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Mont-Plante ;
19. Le taux de la foncière spéciale pavage Mont-Plante (règlement 614 - bassin 2) est fixé à 0,002754\$ du mètre carré et cette taxe est imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur du Mont-Plante ;

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2010 aux fins de pourvoir aux dépenses prévues au budget mentionné, qui est par la présente approuvé.

**ADOPTÉE**

# 09-12-410

**OBJET : Programme triennal d'immobilisations 2010-2011 et 2012**

ATTENDU que l'article 953.1 du Code municipal demande aux municipalités de préparer et déposer chaque année un programme triennal des dépenses en immobilisations;

ATTENDU que le programme des dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt à obtenir lorsque requis;

A CES FAITS,

II EST PROPOSÉ PAR LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010-2011-2012 soit adopté par le Conseil municipal:

Projet	2010	2011	2012	Financement
Aménagement – Lac Paquin	10 700 \$			Comptant
Aménagement – Stationnement de la mairie – Arrière			30 000 \$	Fonds de roulement
Aménagement – Stationnement de la mairie – Avant		30 000 \$		Fonds de roulement
Aménagement Fabrique	135 000 \$			Financement
Aménagement Église		200 000 \$		Financement
Aménagement Presbytère	40 000 \$			Fonds de roulement
Aménagement Presbytère	60 000 \$			Financement
Avancées de trottoir – Coin rue de l'Église X 3		10 000 \$	5 000 \$	Comptant
Bassin à vidanger			200 000 \$	Financement

Bibliothèque		568 800 \$		Financement
Camion 10 roues		200 000 \$		Financement
Camion 6 roues			180 000 \$	Financement
Clôture – Cour- Travaux publics (3 phases)	2 000 \$	3 000 \$	4 000 \$	Comptant
Égout Val-David-en-Haut		600 000 \$		Financement
Égout Wilfrid/Marie-Anne			600 000 \$	Financement
Étude nouvelle conduite entre chemin d es Pensées et Campeau		25 000 \$		Financement
Fontaine place publique			40 000 \$	Fonds de parc
Garage - Parc régional Dufresne	7 500 \$			Fonds de roulement
Génératrice - UR-HV		45 000 \$		Fonds de roulement
Groupe électrogène - rue Dion			30 000 \$	Financement
Havre de Val-David	400 000 \$			Financement
Immobilisations diverses	8 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	Comptant
MAJ - Plan d'intervention (aqueduc /égout)	10 000 \$			Comptant
Panneau de contrôle l'usine	10 000 \$	10 000 \$		Comptant
Parc Léonidas Dufresne - aménagement jeux		50 000 \$		Fonds de parc
Pépine			105 000 \$	Financement
Pompe - Puits Chicoine et St-Adolphe	67 000 \$			Comptant
Pompe - Sécurité incendie	23 000 \$			Comptant
Ponceau coin Ste-Olive et de l'Église	200 000 \$			Financement
Programme - amélioration du réseau routier	85 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	Comptant
Projet Air-Pur (3 phases)	562 500 \$	500 000 \$	600 000 \$	Financement
Recherche - eau potable		85 000 \$		Financement
Rénovation - Trottoir			125 000 \$	Financement

Structure permanente patinoire		175 000 \$		Fonds de parc
Structure permanente patinoire (étude)	8 000 \$			Comptant
Taxe d'accise - Aqueduc/égout	285 000 \$	285 000 \$	285 000 \$	Financement
Télémetrie stations de pompage aqueduc	35 000 \$			Comptant
Toiture de l'église	45 000 \$			Fonds de roulement
Tracteur à trottoir		40 000 \$		Fonds de roulement
<b>TOTAL:</b>	<b>1 993 700 \$</b>	<b>2 936 800 \$</b>	<b>2 619 000 \$</b>	
<b>FINANCEMENT:</b>	<b>1 642 500 \$</b>	<b>2 463 800 \$</b>	<b>2 375 000 \$</b>	
<b>COMPTANT:</b>	<b>258 700 \$</b>	<b>133 000 \$</b>	<b>174 000 \$</b>	
<b>FONDS DE PARC:</b>	<b>0 \$</b>	<b>225 000 \$</b>	<b>40 000 \$</b>	
<b>FONDS DE ROULEMENT:</b>	<b>92 500 \$</b>	<b>115 000 \$</b>	<b>30 000 \$</b>	

**ADOPTÉE**

**Période de questions des citoyens**

09-12-409

**OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance ordinaire soit et est levée, il est 20H45.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Nicole Davidson  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
André Desjardins  
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Nicole Davidson  
Mairesse

